

Erratum sur la version 2024/3 du glossaire Dimona

Version corrigée le 01/11/2024

Glossaire :

- Bloc fonctionnel : « Cartes de contrôle pour la construction » (90375)
 - Adaptation de la condition de présence :

IL Y A	IL FAUT
<p>Obligatoire si la commission paritaire (zone 00046 attachée au BF 90374) ou la commission paritaire de l'entreprise utilisatrice (zone 00046 attachée au BF 90107) est "124" OU si la commission paritaire est "322", que la commission paritaire de l'entreprise utilisatrice est absente et que le type de travailleur est "BCW".</p> <p>Facultatif si la commission paritaire est "322", que la commission paritaire de l'entreprise utilisatrice est absente et que le type de travailleur est "DWD", "IVT", "TRI" ou "STU".</p> <p>Interdit dans les autres cas.</p>	<p>Obligatoire si vous n'utilisez pas la carte de contrôle électronique eC3.2 ET la commission paritaire (zone 00046 attachée au BF 90374) ou la commission paritaire de l'entreprise utilisatrice (zone 00046 attachée au BF 90107) est "124" OU si la commission paritaire est "322", que la commission paritaire de l'entreprise utilisatrice est absente et que le type de travailleur est "BCW".</p> <p>Facultatif si la commission paritaire est "322", que la commission paritaire de l'entreprise utilisatrice est absente et que le type de travailleur est "DWD", "IVT", "TRI" ou "STU".</p> <p>Interdit dans les autres cas.</p>